

## Externe, interne, horizontale ou verticale : défendre quelle diversité ?

Louis-Jean Calvet

Université d'Aix-Marseille1

*« J'ai quatre dictionnaires pour me débarbouiller et expliquer les gros mots qui sortent de ma petite bouche. Larousse et Petit Robert pour le français français de vrais Français de France ; le Harrap's pour le pidgin (le pidgin est une langue composite née du contact commercial entre l'anglais et les langues indigènes) ; l'Inventaire des particularités lexicales du français d'Afrique noire pour les barbarismes d'animistes avec lesquels les nègres d'Afrique noire de la forêt et de la savane commencent à salir, noircir la limpide et logique langue de Molière. Le Larousse et le Petit Robert permettent d'expliquer le vrai français français aux noirs animistes d'Afrique noire. L'Inventaire des particularités du français en Afrique noire essaie d'expliquer aux vrais Français français les barbarismes animistes des noirs d'Afrique »<sup>1</sup>.*

J'extrais ce passage d'un ouvrage posthume et inachevé de Kourouma, dans lequel il remettait en scène Birahima, l'enfant-soldat de *Allah n'est pas obligé*, bardé de ses dictionnaires et sautant grâce à eux d'un registre à un autre. La littérature est parfois plus clairvoyante que les sciences humaines, et ces quelques lignes évoquent dix fois mieux que n'importe quel texte de linguistique une niche écolinguistique particulière. Car l'auteur met le doigt sur un phénomène fondamental, que j'ai proposé de baptiser *acclimatation linguistique* et que je vais rapidement définir.

On distingue en écologie, à partir du verbe *s'acclimater*, deux processus différents, *l'acclimatement* et *l'acclimatation*. L'acclimatement est le fait, pour une espèce déplacée, de survivre, un animal ou un végétal que l'on transporte d'un climat à un autre s'adaptant à de nouvelles conditions de vie. L'acclimatation est pour sa part le fait, pour les mêmes espèces déplacées, non seulement de survivre mais aussi de se reproduire.

Il en va de même pour les langues, que déplacent leurs locuteurs. Elles peuvent survivre un temps, coexister avec d'autres langues dans une niche écolinguistique donnée, mais elles peuvent aussi prendre racine. Et de la même façon qu'un ours polaire transporté sous les tropiques devrait pour s'adapter perdre une partie de sa graisse et de sa fourrure, les langues s'adaptent, prennent en quelque sorte des couleurs locales. Le néerlandais par exemple a connu en Indonésie une période d'acclimatement puis il a disparu : la reproduction correspond ici à la transmission d'une génération à l'autre. En revanche le portugais est passé au Brésil par un processus d'acclimatation, il a éliminé une grande partie de la population linguistique pour prendre sa place, mais en même temps il s'est en partie transformé. Car une espèce qui s'acclimata se transforme nécessairement, s'adapte aux conditions locales, en particulier aux conditions climatiques, et il en va de même pour les langues (même si, bien sûr, le climat ne joue ici aucun rôle). L'acclimatation de l'espagnol à Cuba ou en Argentine a entraîné des modifications à la fois de la phonologie,

du lexique et de la syntaxe, au point que certains parlent aujourd'hui de l'espagnol de Cuba (ou d'Argentine, etc.), voire du cubain (ou de l'argentin, etc.). De la même façon l'anglais parlé en Angleterre n'est pas tout à fait le même que celui parlé aux USA ou en Australie, etc. Et bien que nous ne sachions pas si le français connaîtra en Afrique une acclimatation ou s'il restera au stade de l'acclimatation avant de disparaître, nous pouvons d'ores et déjà constater des modifications, des adaptations, qui font qu'on ne parle plus tout à fait la même langue dans les rues de Bamako (Mali), d'Abidjan (Côte d'Ivoire) ou de Libreville (Gabon) que dans celles de Paris.

Nous sommes incapables de dégager ici des lois. Face au résultat d'une acclimatation linguistique nous pouvons, *a posteriori*, évoquer des facteurs externes (emprunts, interférences...) ou internes (dynamique du changement, tendances à la régularisation...) qui expliquent en partie une évolution, mais nous ne pouvons pas prévoir à coup sûr cette évolution. Là où un chimiste par exemple peut dire qu'une base ajoutée à un acide donne un sel et de l'eau, énonçant une loi que des milliers d'expériences confirmeront, un linguiste en est réduit à observer ce qui se passe, à le décrire, à tenter de le comprendre, sans pouvoir en tirer pour sa part des lois. Mais cette observation nous met face à une évidence : une « même langue » (ou du moins ce que la linguistique tend à considérer comme une « même langue », *le français, le portugais, etc.*) prend des formes différentes dans ses différents espaces.

La Francophonie, c'est-à-dire la réunion au sein de l'O.I.F. (Organisation Internationale de la Francophonie) d'une soixantaine de pays, a fait de la *diversité* son cheval de bataille et a remporté en la matière quelques succès diplomatiques, en particulier en obtenant que l'UNESCO vote une *Déclaration universelle sur la diversité culturelle* (2005) fondée sur quelques grands principes : «La diversité culturelle, aussi nécessaire au genre humain que la biodiversité, est un patrimoine commun de l'humanité, elle est liée aux droits de l'homme, et dans le domaine linguistique, elle implique que toute personne ait le droit de créer, s'exprimer, etc., dans la langue de son choix, en particulier sa langue maternelle ».

Un plan d'action pour la mise en œuvre de cette déclaration était constitué de vingt points parmi lesquels trois concernaient directement les langues :

« 5. Sauvegarder le patrimoine linguistique de l'humanité et l'expression, la création et la diffusion dans le plus grand nombre possible de langues.

« 6. Encourager la diversité linguistique –dans le respect de la langue maternelle- à tous les niveaux de l'éducation, partout où c'est possible, et stimuler l'apprentissage du plurilinguisme dès le plus jeune âge.

(...)

10. Promouvoir le diversité linguistique dans l'espace numérique et encourager l'accès universel, à travers les réseaux mondiaux, à toutes les informations qui relèvent du domaine public ».

Nul ne saurait contester le moindre mot de ces passages, surtout à un tel niveau de généralité. Mais il faut noter que la « diversité linguistique » ici alléguée, c'est-à-dire la présence de six à sept milles langues sur la surface du globe, est à proprement parler une création de la linguistique. En effet, tant que la langue n'était pas définie comme *orale*, tant que ce qui n'avait pas de grammaire écrite, de corpus littéraire, etc., n'était pas considérée comme *langue*, le nombre des « langues » était beaucoup plus restreint, le reste étant considéré comme « dialectes », voire comme « patois ». Nous sommes ici face à un processus qui s'est historiquement déroulé en deux étapes principales :

- Tout d'abord ce que Sylvain Auroux a appelé la *grammatisation*, lorsqu'il écrit par exemple:

« La création d'*outillages linguistiques* (depuis l'écriture, jusqu'aux grammaires et aux dictionnaires) ou *grammatisation* a considérablement changé l'écologie de la communication. Les grandes langues de culture sont en quelque sorte des artefacts, des produits de l'outillage dans un contexte particulier, celui du monolinguisme des Etats-Nations »<sup>2</sup>.

Cette première étape a constitué une véritable révolution, créant dans l'ensemble des pratiques communicatives orales une distinction entre celles d'entre elles, peu nombreuses, qui étaient aussi écrites, et les autres. Les premières, donc, étaient seules considérées comme langues.

- La seconde étape se situe au XX<sup>e</sup> siècle, au moment où la linguistique définit la langue comme *orale* et affirme que c'est cette forme orale qui constitue son objet d'étude. Dès lors la distinction opérée par la *grammatisation* est relativisée, les anciens dialectes sont considérés comme des langues dont le décompte est modifié, et l'on peut annoncer l'existence de plusieurs milliers de « langues » (nous en sommes à environ 6 700, mais ce chiffre varie sans cesse).

On voit donc que la *grammatisation* puis l'accent mis sur l'oralité constituent deux moments qui ont joué ici un rôle fondamental : le nombre des « langues » du monde est un sous-produit de la linguistique, un artefact, puisque avant de compter il faut bien décider de ce qui « mérite » d'être compté. Et, en décidant de considérer les langues comme des pratiques *orales*, la linguistique en a *ipso facto* augmenté considérablement le nombre. Ceci appartient bien sûr à l'histoire et n'est pas à être critiqué mais simplement rappelé : c'est la théorie linguistique qui a produit le décompte des langues du monde sur lequel nous sommes tous aujourd'hui à peu près d'accord et à partir duquel nous posons des problèmes de politique linguistique. De la même façon, lorsque l'on parle de *langues internationales*, on songe le plus souvent à celles qui sont reconnues comme langues officielles ou de travail dans les organisations internationales (le français, l'anglais, l'arabe, le russe, le chinois, l'espagnol...) et l'on oublie celles qui sont utilisées par plusieurs nations (le swahili, le malais, le bambara, etc.) et sont donc également « internationales ». C'est le point de vue qui crée l'objet et ici la linguistique (ou du moins un certain état de la linguistique) qui crée les langues.

Or la linguistique a, depuis Saussure, progressé, fait quelques autres propositions ou découvertes qui ont, elles aussi, des retombées sur le regard que nous portons sur les langues du monde. L'une d'entre elles, la *variation*, est particulièrement importante pour ce qui nous concerne.

La distinction entre *variable* et *variantes* s'applique facilement au domaine phonologique. C'est en gros ce que William Labov a montré dans ses enquêtes à Martha's Vineyard ou dans les grands magasins new-yorkais : les variables phonétiques peuvent être corrélées à des variables sociales. Elle s'applique aussi au domaine lexical et au domaine syntaxique (comme dans l'analyse que le même Labov fait du « Vernaculaire noir-américain »). Et certains chercheurs (Anthony Lodge pour l'histoire du français, Claude Brixhe pour la situation d'Athènes au V<sup>e</sup> siècle avant J-C...) ont montré que la variation dans l'écrit, les variantes graphiques, pouvaient être considérées comme reflet de variantes orales plutôt que comme « fautes » et permettaient de reconstituer des situations linguistiques anciennes. Tout ceci nous montre que la « diversité », entendue par la Francophonie et par l'UNESCO comme « pluralité des langues » et « défense du patrimoine linguistique » devrait en fait concerner également la variation interne aux langues : il y a certes « diverses » langues, mais il y a aussi « diverses » formes d'une même langue.

Or la politique francophone de défense de la diversité s'intéresse aux « diverses » langues et néglige les « diverses » formes des langues. Lorsqu'elle a voulu initier un projet commun avec l'hispanophonie et la lusophonie, l'OIF a compris qu'il ne fallait

pas s'inscrire dans le cadre d'un *jeu à somme nulle* (dans lequel les uns perdent ce que l'autre ou les autres gagnent) mais dans celui d'un *jeu à somme positive* (dans lequel tout le monde gagne, mais ne gagne pas la même chose, bien sûr). Dès lors, face au danger que pouvait constituer l'hégémonie de l'anglais, menaçant la diversité (des langues), le projet (intitulé « Trois Espaces Linguistiques ») a mis en place un certain nombre d'actions visant à défendre le statut du français, de l'espagnol et du portugais dans les organisations internationales. Fort bien. Ces actions allaient de la formation des fonctionnaires internationaux aux langues romanes à la certification dans ces langues sur le modèle du cadre européen de référence. Mais cette certification a bien sûr rencontré en cours de route le problème de la norme. Ni le français, ni l'espagnol ni le portugais ne sont des langues unifiées. On ne parle pas le même portugais au Portugal et au Brésil, ni le même espagnol en Espagne, à Cuba, en Argentine ou au Mexique. Quant au français, il a des normes différentes au Québec, en France ou en Belgique, mais il est en outre parlé dans des pays (africains ou maghrébins) dans lesquels il y a un conflit entre la norme hexagonale, issue de l'époque coloniale, et des pratiques locales différenciées, produites par le phénomène d'acclimatation que j'ai défini plus haut.

Mais la notion de *diversité* peut être elle aussi interrogée. Lorsque la Francophonie, la Lusophonie et l'Hispanophonie se lancent dans une politique de défense de la diversité linguistique, elles dessinent ce que j'appellerais une *diversité horizontale*, et leur lutte ne concerne finalement que des langues supercentrales face à la langue hypercentrale, l'anglais (sur ces notions de langues supercentrales et hypercentrale voir mon modèle gravitationnel dans *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon, 1999). Et nous pouvons opposer à cette *diversité horizontale* une *diversité verticale* concernant les langues qui, dans chacun des trois espaces considérés, gravitent autour des langues pivots. Ainsi autour du français gravitent d'autres langues de France et du Canada, des langues africaines, etc. Autour de l'espagnol gravitent d'autres langues d'Espagne mais aussi les langues indiennes d'Amérique, autour du portugais gravitent les langues indiennes du Brésil, ou du moins ce qu'il en reste...

Dès lors se posent deux problèmes.

D'une part, si l'on comprend bien que la défense de la diversité linguistique implique que l'on défende le français, l'espagnol, le portugais ou toute autre langue face au danger d'uniformisation que représente l'anglais, la même défense de la diversité devrait impliquer que l'on défende également les diverses formes de ces langues, c'est-à-dire les produits de l'acclimatation, que l'on réfléchisse donc à la place de la norme dans la diversité.

D'autre part, pour être crédibles et ne pas prêter le flanc à une accusation de « Yalta linguistique », la Francophonie, l'Hispanophonie et la Lusophonie devraient se préoccuper aussi de la défense d'une diversité verticale, c'est-à-dire du sort des autres langues en présence sur leurs territoires. Cette préoccupation est d'ailleurs impliquée par le texte de l'UNESCO cité plus haut, qui parle du « plus grand nombre possible de langues », mais il conviendrait de l'intégrer dans la formulation de politiques linguistiques concrètes.

Si l'on prend donc au sérieux cette diversité culturelle que la Francophonie a réussi à imposer dans les principes, nous avons alors devant nous un combat potentiel

- qui s'apparenterait à celui pour la biodiversité,
- qui ne serait pas (ou pas seulement) un combat pour le français, l'espagnol ou le portugais
- qui pourrait rassembler d'autres ensembles linguistiques ou d'autres langues
- en bref qui pourrait être un premier pas vers une réflexion plus large sur les rapports entre les langues du monde et la protection de la diversité.

La *défense de la diversité* signifierait donc à un premier niveau, le plus évident, une lutte pour la conservation de cette multiplicité des langues, contre le danger de dérive tendancielle vers une langue unique qui à terme pourrait être synonyme de pensée unique. Mais il ne s'agit là que de la moitié du problème, que j'appellerai la *diversité externe*, celle qui concerne les diverses langues du monde.

Il en est une autre imaginable, et qui lui est complémentaire, que j'appellerai la *diversité interne*, concernant chacune des langues, en particulier les langues de grande diffusion, parlées sur de vastes territoires. J'ai parlé de l'acclimatation des langues, des formes ou des « couleurs » locales qu'elles prennent en prenant racine. Or, face à cette diversité, nous notons encore une forte tendance à l'unification, c'est-à-dire à la norme. Face *aux* français, *aux* espagnols, *aux* portugais, fruits de l'acclimatation, certains groupes de pression (Académies, etc.) tentent de protéger ou d'imposer un modèle linguistique unique, *le* français, *l'*espagnol, *le* portugais, ce qui est tout le contraire de la *diversité interne*.

J'ai entamé ce texte en citant Ahmadou Kourouma. Le long détour que je viens de faire par les politiques linguistiques nous ramène à sa trouvaille littéraire, à cet enfant qui invoque des sources diverses, des normes différentes, symbolisées par des dictionnaires, des inventaires lexicaux, pour expliquer des pratiques différentes, celles des « Français de France » parlant « le français français » et celles des « nègres d'Afrique noire » pratiquant des « barbarismes d'animistes ». Les rapports entre la norme standard et les variations inhérentes à toute langue ne sont certes pas faciles à gérer. Une politique linguistique doit pouvoir exposer les buts qu'elle recherche, et l'un d'entre eux est l'intercompréhension, qui entre en conflit avec le respect de la variation. Mais, entre ces deux termes oppositifs il devrait être possible de trouver un moyen terme, permettant par exemple de ne pas occulter dans l'enseignement d'une langue standard les formes locales, celles qu'utilisent ou entendent les élèves dans leurs pratiques quotidiennes. Je songe ici à différentes situations, comme celle de l'arabe enseigné face aux parlars réels des pays arabophones, à l'espagnol enseigné face aux formes argentine ou cubaines, et bien sûr au français enseigné face aux différentes formes de cette langue.

La Francophonie doit comprendre que la défense de la diversité, dont elle a fait son cheval de bataille, implique une réflexion sur ses dimensions horizontale, verticale, interne et externe que je viens de développer. La *galaxie francophone* pourrait alors être considérée comme un ferment de liberté linguistique, un ferment de diversité, c'est-à-dire au bout du compte un ferment de démocratie.

*Professeur de sociolinguistique à la Sorbonne (Université René Descartes) puis à l'Université de Provence (Aix-Marseille 1), Louis-Jean Calvet, né en 1942 à Bizerte (Tunisie) a publié près de quarante ouvrages traduits en une quinzaine de langues. Parmi ses ouvrages récents : Pour une écologie des langues du monde (Paris, Plon, 1999), Le marché aux langues, les effets linguistiques de la mondialisation (Paris, Plon, 2002), Essais de Linguistiques, La langue est-elle une invention des linguistiques ? (Paris, Plon, 2004) et Combat Pour l'Elysée (en collaboration avec Jean Veronis, Paris, Seuil, 2006).*

## Notes

<sup>1</sup> Ahmadou Kourouma, *Quand on refuse on dit non*, Paris, Le Seuil, 2004 page 19

<sup>2</sup> S. Auroux, « Introduction », *Langages* N° 130, Juin 1998, *L'hyperlangue brésilienne*